

**Devis n° CAY002219**

Notre référence	PAY001759
En date du	25/01/2023
Suivi par	MARIE Stéphanie
Tél du client	

**Mairie d'Annonay**

Place de la Liberté

07100 ANNONAY

France

**Document établi pour le compte de : DEVIS TYPE INHUMATION 2023 France**

En application de la réglementation funéraire, seules les prestations suivantes sont obligatoires : fourniture d'un véhicule agréé pour le transport de corps (avant ou après la mise en cercueil), d'un cercueil de 22 mm d'épaisseur - ou de 18 mm en cas de crémation - avec une garniture étanche et 4 poignées et, selon le cas, les opérations nécessaires à l'inhumation et/ou la crémation (avec fourniture d'une urne cinéraire permettant de recueillir les cendres issues de la crémation).

Fournitures et services TTC	Taux TVA	Prestations courantes TTC	Prestations complémentaires optionnelles TTC	Frais avancés pour le compte de la famille TTC
<b>Préparation et organisation des obsèques</b>		<b>322,00</b>		
Les démarches et formalités pour obsèques locales	20,00	200,00		
Organisation des obsèques convoi local comprenant la mise en place des moyens humains et techniques pour la réalisation des funérailles	20,00	122,00		
<b>Cercueil et accessoires</b>		<b>828,00</b>		
* Cercueil SALINS, Pin massif teinte chêne foncé, cuvette biodégradable, 4 poignées, plaque d'identification	20,00	828,00		
<b>Total cercueil et accessoires : 828.00 € TTC</b>				
<b>Mise en bière et fermeture du cercueil</b>		<b>106,00</b>		
La mise en bière et fermeture du cercueil	20,00	106,00		
<b>Cérémonie funéraire</b>		<b>880,00</b>		
L'équipe de 3 porteurs pour un départ ou arrivée avec convoi	20,00	321,00		
* Le corbillard et son chauffeur	10,00	559,00		
<b>Total fournitures et services TTC</b>		<b>2 136,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

\* Prestations et fournitures obligatoires. # Prestations et fournitures réglementairement obligatoires en fonction soit des circonstances du décès, soit des modalités d'organisation des obsèques.

« Article L.2223-18-1-1 du code général des collectivités territoriales

I.-Sans considération de leur origine, les métaux issus de la crémation ne sont pas assimilés aux cendres du défunt. Ces métaux font l'objet d'une récupération par le gestionnaire du crématorium pour cession, à titre gratuit ou onéreux, en vue du traitement approprié pour chacun d'eux.

II.-Le produit éventuel de la cession prévue au I est inscrit en recette de fonctionnement au sein du budget du crématorium où les métaux ont été recueillis.

Ce produit éventuel ne peut être destiné qu'aux opérations suivantes :

1° Financer la prise en charge des obsèques des personnes dépourvues de ressources suffisantes, mentionnées à l'article L. 2223-27 ;

2° Faire l'objet d'un don à une association d'intérêt général ou à une fondation reconnue d'utilité publique. »

Taux	Base taxable	T.V.A.
20,00	1 314,17	262,83
10,00	508,18	50,82

Total HT	Total TVA	Total TTC (€)
1 822,35	313,65	2 136,00

**Devis établi le 25/01/2023, valable 30 jours à compter du 30/01/2023**

Rappel : Les prix des prestations et fournitures, tant courantes que complémentaires optionnelles, sont présents dans la documentation génée



## Espace Funéraire Alain Besset

14, Rue Saint Prix Barou La Croisette  
07100 ANNONAY

**Tél : 04.75.67.63.42**

Fax : 04.75.67.64.76

E-mail: [agence.annonay@pf-besset.fr](mailto:agence.annonay@pf-besset.fr)

Habilitation : 20-07-002

Page 2 sur 2

rale librement consultable par le client dans les locaux de l'entreprise. Les montants des frais avancés pour le compte de la famille sont communiqués par les personnes tierces ou les administrations concernées.

*Signature*

*Précédée de la mention "Lu et approuvé, bon pour acceptation"*

*Signature du conseiller*